#### République Française

Département : HERAULT - Arrondissement : Béziers

Saint Vincent d'Olargues - Commune Mairie

34390 SAINT-VINCENT-D'OLARGUES

SAINT-VINCENT-D'OLARGUES, le 12 octobre 2023,

# CONVOCATION

Madame, Monsieur, Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

# jeudi 19 octobre 2023 à 18 heures 30

Salle du Conseil Le Village

### 34390 SAINT-VINCENT-D'OLARGUES

#### Ordre du jour:

- Approbation ou non du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2023,
- Création d'une servitude pour la piste de contournement de la Mazarié,
- · Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,
- Convention de location de la salle au-dessus de la mairie et validation du règlement intérieur,
- · Mise à jour du règlement sur l'assainissement collectif
- Détermination des tarifs des services municipaux à partir du 1er janvier 2024,
- Emprunt dans le but d'acquérir un nouveau véhicule et une nouvelle débroussailleuse pour les services techniques,
- · Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables,
- · Admission de créances éteintes,
- Renouvellement d'un emploi en CDD (adjoint technique),
- Abandon de la procédure de prescription d'un plan local d'urbanisme.

## **Questions diverses**:

- Commande d'arbres dans le cadre du dispositif 8000 arbres du Conseil Départemental,
- Changement de fournisseur et formations des secrétaires sur les logiciels de gestion financière, gestion des assemblées délibérantes, gestion des agents et élus, facturation de l'eau.
- Tour de table.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

FONTES Bernard, Maire

POUVOIR (1)
Je, soussigné, donne pouvoir à <sup>②</sup> afin de me représenter à la réunion convoquée pour le 19/10/2023 à , de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents. Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant <sup>③</sup> auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.
Fait àle

<sup>(1)</sup> A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum